

15^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES
CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UEMOA



Point sur la mise en oeuvre
du Programme Economique
Régional (PER)
2006-2010

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES DE L'UEMOA

Bamako, 2011

UEMOA

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**15^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT DE L'UEMOA**
Bamako, 22 janvier 2011

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
Bamako 2011

DOCUMENT TRANSMIS

**Point sur la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER)
(2006-2010)**

- Programme Economique Régional (PER 2006-2010) Bilan et Perspectives

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission



**QUINZIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE
DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

**PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL (PER 2006 - 2010)
BILAN ET PERSPECTIVES**

Décembre 2010

INTRODUCTION

Adopté en mai 2004, le Programme Economique Régional (PER) achève sa première phase qui couvre la période allant de 2006 à 2010. La présente note résume les activités menées de 2006 à décembre 2010. Après un rappel du contexte, elle rend compte de l'état de mise en œuvre des 63 projets du PER et de l'état de mobilisation des ressources.

Cette présentation est suivie d'un bref aperçu des enseignements tirés et des difficultés rencontrées, ainsi que des mesures à prendre. Enfin, face aux nouveaux enjeux auxquels l'Union est confrontée, la note propose les actions prioritaires à prendre en compte lors de l'élaboration du prochain PER (phase 2 couvrant la période 2011-2015).

I- RAPPEL DU CONTEXTE

Le Programme Economique Régional (PER) a été élaboré conjointement par la Commission de l'UEMOA, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), sur la base des orientations données par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union au cours de sa session du 10 janvier 2004 à Niamey.

La démarche suivie pour son élaboration a été une approche progressive et participative marquée par des consultations avec les représentants des Etats membres, du secteur privé et des partenaires au développement. Au plan régional, une cohérence a été recherchée avec le NEPAD et les programmes de la CEDEAO.

Les actions retenues au PER sont principalement des programmes et des projets d'investissements pouvant servir de levier à l'approfondissement de l'intégration régionale. C'est donc un ensemble de projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional, compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'UEMOA. Le PER est mis en œuvre à travers un programme quinquennal glissant qui fait l'objet d'actualisation.

Au total, le PER compte soixante trois (63) projets intégrateurs, répartis en cinq axes stratégiques ci-après :

- L'axe 1, relatif à la consolidation de la bonne gouvernance et à l'approfondissement de l'intégration, compte 15 projets ;
- L'axe 2, relatif aux infrastructures économiques, compte 31 projets répartis dans les domaines des routes, des transports ferroviaires et aériens, de l'énergie et des télécommunications ;
- L'axe 3, relatif à la construction d'un appareil productif intégré, contient les actions les plus visibles avec 11 projets ;
- L'axe 4, relatif au développement des ressources humaines, compte 5 projets ;

- L'axe 5 est relatif à la mise en place d'un partenariat pour la mobilisation des ressources, la mise en œuvre et le suivi / évaluation du Programme (1 projet).

Le coût global du PER était estimé, lors de la tenue de la Table Ronde des bailleurs de Fonds tenue à Dakar en novembre 2006, à 2.910 milliards de francs CFA. Le coût global actualisé du Programme est, à ce jour, de 3.479 milliards de francs CFA.

Les orientations stratégiques du PER ont été unanimement reconnues par les partenaires au développement comme instrument pour fédérer les énergies en vue de relever le défi du développement dans l'UEMOA. Le caractère novateur du Programme a été également apprécié, en ce sens qu'il peut contribuer à donner une plus grande visibilité des actions dans l'Union, à travers des projets intégrateurs susceptibles de consolider les bases d'une économie régionale, compétitive, dynamique et prospère.

Au terme de la première phase du Programme, des progrès ont été réalisés tant au niveau de l'exécution des projets inscrits, qu'au niveau de la mobilisation des financements.

II- ETAT D'AVANCEMENT DU PER

La mise en œuvre des projets du PER relève de la responsabilité des Etats membres et des institutions communautaires. Près des $\frac{3}{4}$ des investissements du PER sont réalisés par les Etats membres à travers leurs administrations (canal national), le $\frac{1}{4}$ restant étant mis en œuvre par les Institutions régionales (canal régional).

A l'initiative de la Commission de l'UEMOA, des missions circulaires ont été réalisées auprès des Etats membres et des institutions communautaires de l'Union, afin de recueillir les informations les plus récentes sur l'état d'avancement des projets du PER.

La situation, à fin novembre 2010, fait ressortir que sur les 63 projets inscrits au PER, 52 sont achevés ou en cours d'exécution, soit 83 % du portefeuille (voir tableau ci-après).

L'axe 1, relatif à la consolidation de la bonne gouvernance et à l'approfondissement de l'intégration, a été le plus dynamique avec 13 projets sur 15 qui sont achevés ou en cours d'exécution, soit 86 %. En termes financiers, les ressources mobilisées s'élèvent à 33 milliards de FCFA. Le financement à rechercher sous cet axe est de 53 milliards de FCFA, soit 60 % de l'enveloppe prévue. Les besoins de financement concernent notamment les projets suivants :

- Le programme de développement intégré dans les zones transfrontalières défavorisées de l'Union, d'un coût global de 26,3 milliards FCFA dont 26,2 milliards FCFA à rechercher ;

- Le programme d'appui à la scolarisation des filles dans les zones transfrontalières défavorisées de l'Union, d'un coût global de 10 milliards FCFA dont la totalité est à rechercher.

Tableau 1 : Etat de mise en œuvre du PER (novembre 2010)

Axes stratégiques	Projets achevés	Projets en cours d'exécution	Projets non démarrés	TOTAL
Axe n°1 : Gouvernance et intégration économique	2 (14%)	11 (72%)	2 (14%)	15
Axe n°2 : Infrastructures économiques	7 (22%)	17 (56%)	7 (22%)	31
Axe n°3 : Appareil productif intégré	0	9 (82%)	2 (18%)	11
Axe n°4 : Ressources humaines	1 (20%)	4 (80%)	0	5
Axe n°5 : Suivi-évaluation et mobilisation des ressources	0	1 (100%)	-	1
Total PER =	10	42	11	63
	(16%)	(67%)	(17%)	
Projets achevés ou en cours d'exécution		52 (83%)		

L'axe 2, relatif aux infrastructures économiques, a été également prépondérant en termes d'exécution. Sur 31 projets, 24 projets sont achevés ou en cours d'exécution, soit 78 %. Il s'agit des projets routiers auxquels s'ajoutent les projets liés à la facilitation des transports, à l'interconnexion des réseaux électriques et téléphoniques. En termes financiers, les ressources mobilisées s'élèvent à 1130 milliards de FCFA et il reste à rechercher 1683 milliards de FCFA, soit 60 % du montant total de l'axe 2. Les secteurs concernés sont les infrastructures routières, représentant 92 % du financement à rechercher. La maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par les Etats.

L'axe 3, relatif à la construction d'un appareil productif intégré, contient les actions les plus visibles qui ont été réalisées en direction des populations et des entreprises de l'Union. Les programmes de restructuration et de mise à niveau des entreprises et d'hydraulique villageoise sont les premiers à démarrer avec la signature des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec, respectivement, l'ONUDI et les AGETIP (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public). En termes financiers, les ressources mobilisées sous cet axe s'élèvent à 48 milliards de FCFA et il reste 222 milliards de FCFA à rechercher, soit 82 % de l'enveloppe prévue. Ce gap est surtout imputable aux deux projets relatifs à la valorisation du coton textile.

L'axe 4, relatif au développement des ressources humaines, compte 100 % des projets qui sont achevés ou en cours d'exécution. Il s'agit principalement des projets relatifs à l'enseignement supérieur et à l'appui apporté à 12 centres d'excellence régionaux. En termes financiers, les ressources mobilisées s'élèvent à 17 milliards de FCFA. Le financement à rechercher sous cet axe est de 288 milliards de FCFA, soit 94 % de l'enveloppe prévue. Les besoins de financement concernent

essentiellement le projet de soutien aux réformes des systèmes d'enseignement supérieur dans les Etats membres de l'UEMOA pour 259 milliards de FCFA.

III- ETAT DE MOBILISATION DES RESSOURCES

La mobilisation des ressources pour les projets du PER est réalisée par de nombreux acteurs : les Etats membres, la Commission de l'UEMOA, la BOAD et la BCEAO. Des différences existent cependant selon que les financements passent par le « canal national » ou par le « canal régional ».

Dans le premier cas, la mobilisation des financements est réalisée au niveau national par les Etats soit sur fonds propres, soit auprès des bailleurs de fonds ou des organismes de financement extérieurs. Par exemple, une partie importante des financements de la Commission européenne est mobilisée au niveau des Etats membres, dans le cadre des Programmes Indicatifs Nationaux (PIN). Il s'agira alors dans le cadre du PER d'un travail de suivi des financements.

Pour les financements passant par le « canal régional », la mobilisation se fait directement par les institutions de l'Union. Dans ce cadre, les ressources susceptibles d'être mobilisées sont les suivantes :

- les ressources propres : ressources en provenance de la Commission (Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR)) et de la BOAD (Fonds de Développement et de Cohésion (FDC) ;
- les ressources en dons en provenance des bailleurs multilatéraux ou bilatéraux pour lesquelles le réceptacle est la Commission de l'UEMOA (cas de l'aide budgétaire de la France et de l'Union européenne) ;
- les ressources hautement concessionnelles et les ressources d'emprunts obtenues sur les marchés financiers, internationaux ou régionaux, pour lesquelles le réceptacle est la BOAD, en sa qualité de Banque de Financement du Développement de l'Union.

Depuis la tenue de la table ronde sur le PER, des financements substantiels ont été mobilisés. La situation, à fin novembre 2010, fait ressortir que 1230 milliards de FCFA ont été mobilisés et 2249 milliards sont à rechercher, soit 65% du coût total actualisé du PER estimé à 3479 milliards FCFA. (voir tableau ci-après qui fait ressortir par axe la part des financements acquis et à rechercher).

L'importance des financements à rechercher s'explique notamment par l'insuffisance des ressources mobilisées au titre des projets ci-après :

- Le programme de développement intégré dans les zones transfrontalières défavorisées de l'Union ;
- Le programme d'appui à la scolarisation des filles dans les zones transfrontalières défavorisées de l'Union. ;

- Les projets des routes communautaires ;
- Les projets de valorisation du coton textile ;

Tableau 2 : Situation des financements acquis et à rechercher – novembre 2010

Axes stratégiques	Projets en cours d'exécution ou non démarrés(*)	Montant total de l'Axe (mds FCFA –montant actualisé)	Montant Acquis (mds FCFA)	A rechercher	
				Montant (mds FCFA)	%
Axe n°1 : Gouvernance et intégration économique (15 projets)	13	86	33	53	62 %
Axe n°2 : Infrastructures économiques (31 projets)	24	2.813	1.130	1.683	60%
Axe n°3 : Appareil productif intégré (11 projets)	11	270	48	222	82%
Axe n°4 : Ressources humaines (5 projets)	4	305	17	288	94 %
Axe n°5 : Suivi-évaluation et mobilisation des ressources (1 projet)	1	5	4	1	20 %
Total PER =	53	3.479	1.230 (35%)	2.249	65%%

(*) Sur 63 projets, 53 projets (42+11) font l'objet de recherche de financement complémentaire et 10 sont à ce jour achevés.

- Le programme de renforcement de sécurité alimentaire dans les Etats membres.

IV- MISE EN PLACE DU CADRE INSTITUTIONNEL DU PER

Conformément aux recommandations de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds organisée en novembre 2006 à Dakar, le dispositif institutionnel a été amélioré afin de faciliter la mobilisation des financements, la mise en œuvre et le suivi/évaluation du PER.

Le Comité de Pilotage composé de la Commission, de la BCEAO et de la BOAD a été maintenu, ainsi que la Cellule de Gestion du PER. Ce dispositif a été renforcé par la création

- des Cellules Nationales de Suivi du PER (Décision n°004/2010/COM/UEMOA du 03 juin 2010), chargées notamment de (i) collecter et traiter les informations sur l'état d'avancement technique et financier des projets nationaux du PER ; (ii) tenir à jour le portefeuille des projets nationaux inscrits ou susceptibles d'être inscrits au PER ; (iii) assurer la veille dans la mise en œuvre des projets nationaux du PER ; (iv) produire et transmettre à la Commission de l'UEMOA un rapport trimestriel d'exécution des projets nationaux du PER ;

- du Comité Régional de Suivi du PER (Décision n°005/2010/COM/UEMOA du 03 juin 2010), chargé notamment d'émettre des avis en vue de (i) la prise en compte des orientations stratégiques et financières du PER définies par les instances de décision de l'Union ; (ii) la mise en cohérence de l'ensemble des priorités du PER, tant au plan national que régional ;
- et du Comité de Suivi des PTF (Décision n°006/2010/COM/UEMOA du 03 juin 2010), chargé notamment de (i) assurer une mobilisation efficace des ressources financières nécessaires à l'exécution du PER ; (ii) garantir aux PTF la transparence sur l'utilisation de leurs appuis financiers ; (iii) assurer la coordination entre les Bailleurs de Fonds et les institutions communautaires de l'UEMOA ; (iv) organiser la programmation des financements et le suivi de leur utilisation ; (iv) favoriser à terme la simplification et l'harmonisation des procédures de décaissement des ressources financières accordées par les PTF.

V – ENSEIGNEMENTS TIRES : POINTS FORTS ET DIFFICULTES RELEVÉES

On retiendra, comme points forts du PER, les atouts suivants :

➤ *le programme*

- offre un cadre de référence des principales priorités de la région ;
- constitue un cadre approprié pour accroître l'aide au développement ;
- intègre les initiatives privées dans le cadre d'un partenariat Public/Privé ;
- contribue à l'accélération de la croissance et à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- donne une réponse aux enjeux de développement économique et social de la région au travers des axes prioritaires retenus ;
- constitue un cadre intégré et collectif pour améliorer la bonne gouvernance.

➤ *En outre, le programme s'est appuyé sur*

- un dispositif original et directement opérationnel ;
- une structure de suivi opérationnelle dès le début du PER ;
- une implication des Etats membres.

Des difficultés sont néanmoins à relever. Elles concernent,

➤ de manière générale :

- les besoins importants de financements pour certains projets ;
- l'absence de mécanisme de financement des projets régionaux chez la plupart des bailleurs de fonds ;
- le faible niveau d'information sur le PER chez les PTF intervenant au niveau national ;
- le renchérissement du coût des travaux ;
- la faible capacité d'absorption des ressources du fait de la lourdeur et de la complexité des procédures de passation de marché et de suivi des financements mobilisés au niveau des Etats et des institutions régionales.

➤ De manière spécifique, on retiendra :

- la faible implication du secteur privé ;
- l'absence d'une banque de données routières régionales et la lenteur des Etats à satisfaire aux conditions des décaissements des prêts ;
- la faible prise en compte de la dimension régionale par les bailleurs de fonds, avec pour conséquence un manque de mécanisme de financement des projets régionaux.

VI – RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

➤ *Recommandations*

Au titre des recommandations aux Etats :

- accélérer la mise en œuvre et le financement des projets du PER exécutés au niveau national ;
- favoriser des rencontres sur les projets nationaux du PER avec les PTF intervenant au niveau national, afin de faciliter la mobilisation des financements ;

Au titre des recommandations aux trois institutions de l'Union :

- Poursuivre l'exécution et la recherche des financements pour les projets du PER dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les institutions de l'Union ;

- mettre en place et opérationnaliser le nouveau cadre institutionnel adopté ;
- encourager l'option du « faire faire » à travers le recours aux agences d'exécution ;
- organiser des rencontres sur le PER de façon plus régulières avec les Etats en vue d'une meilleure internalisation à travers des ateliers d'information et d'explication sur le PER ;
- informer les Etats des possibilités d'appui offertes par la Commission de l'UEMOA, en terme de prise en charge de bonification d'intérêts des prêts, de contreparties et d'études de faisabilité en faveur des projets inscrits au PER ;
- mettre en place une banque de données régionale sur les projets régionaux et un plan de communication ;
- actualiser le coût des projets du PER.

➤ *Perspectives*

Elles sont définies en relation avec les défis majeurs à relever par l'Union dans les années à venir, et qui orienteront l'actualisation du PER, à savoir :

- ◆ l'accès à l'énergie, par
 - l'interconnexion des réseaux de transport d'énergie électrique de la sous région ;
 - la valorisation des ressources énergétiques locales, tant fossiles (comme le charbon) que renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, biomasse dont les biocarburants) ;
 - la maîtrise de l'énergie (promotion de l'efficacité énergétique).
- ◆ la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, par
 - le renforcement de la gestion des ressources en eaux partagées ;
 - la gestion des catastrophes naturelles ;
 - le renforcement des capacités des Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux.
- ◆ la sécurité alimentaire, par
 - l'appui au développement de filières agricoles ciblées (riz, maïs, coton, bétail-viande, aviculture) ;

- la maîtrise du foncier rural ;
- la gestion des stocks de sécurité.
 - ◆ la poursuite du développement et de la modernisation des infrastructures, par
- la réhabilitation et le renforcement des infrastructures routières existantes ;
- l'aménagement et le bitumage des maillons manquants du réseau routier communautaire ;
- les actions de facilitation des transports, afin de préserver le patrimoine routier existant et d'assurer la fluidité du trafic ;
- la réhabilitation des réseaux ferroviaires existants et leur interconnexion ;
- le renforcement de la sûreté aérienne ;
- l'interconnexion du réseau de télécommunication communautaire.

Compte tenu des orientations du Plan Stratégique de la Commission, et des recommandations des Etats, de la BCEAO et de la BOAD, les enjeux à prendre en compte pour l'élaboration du PER Phase 2 (2011 – 2015) feront l'objet de validation par le Conseil des Ministres.

La cohérence à rechercher avec les autres programmes régionaux (Programme Communautaire de Développement de la CEDEAO (PCD), le Programme d'Appui pour les APE (PAPED), etc) et les résultats de l'évaluation, en cours, de la première phase du PER contribueront à conduire efficacement le processus préparatoire du nouveau PER 2011 – 2015.

Au total, plusieurs actions concrètes ont été engagées depuis la Table Ronde des Bailleurs de Fonds. Cependant, d'importantes diligences restent encore à réaliser et qui requièrent l'appui des Hautes Autorités de l'Union. Il s'agit notamment de :

- la poursuite de la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des projets du PER ;
- l'orientation stratégique à donner pour l'élaboration du PER II.

----- / -----



UEMOA

01 BP 543 Ouagadougou 01 Burkina Faso

Tél. : +226 50 31 88 73 à 76

Fax : +226 50 31 88 72

Email : commission@uemoa.int

Sites Internet : www.uemoa.int / www.izf.net

BÉNIN
BURKINA FASO
CÔTE D'IVOIRE
GUINÉE BISSAU
MALI
NIGER
SÉNÉGAL
TOGO

